

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/160

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN  
ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE  
  
CHALON  
CHANAS  
CHEYSSIEU  
CLONAS SUR VAREZE  
COUR ET BUIS  
JARCIEU  
LE PEAGE DE ROUSSILLON  
  
LES ROCHES DE CONDRIEU  
MONSTEROUX MILIEU  
MONTSEVEROUX  
PISIEU  
POMMIER DE BEAUREPAIRE  
PRIMARETTE  
REVEL TOURDAN  
ROUSSILLON  
  
SABLONS  
SAINT BARTHELEMY  
SAINT CLAIR DU RHONE  
SAINT JULIEN DE L'HERMS  
SAINT MAURICE L'EXIL  
  
SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE  
  
SONNAY

M. MONTEYREMARD Christian  
M. SEGUI Jean-Michel  
Mme ZABOROWSKI Dorothée  
M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M.  
FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan  
Mme TYRODE Elisabeth  
M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde  
M. BONNETON Gilles  
M. VIALLATTE Régis  
M. GARNIER Jacques  
M. BERAULT Yann  
M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION  
Sébastien  
Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François  
M. MERLIN Denis  
M. PIVOTSKY Pierre  
M. DURIEUX Jean-Luc  
M. PASCAL Michel  
M. MERCIER Serge  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-  
Christine, Mme LINOSSIER Nathalie  
M. TEIL Laurent  
M. BECT Gérard  
Mme LECOUTRE Sandrine  
M. MONTEYREMARD Axel  
M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER  
Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda  
M. CROS Michel  
M. MOUCHIROUD Robert  
M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD  
Dominique, M. AZZOPARDI Xavier  
M. LHERMET Claude

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

**EXCUSES** : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc.

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



**OBJET : Annulation partielle et remboursement de factures eau et assainissement émises sur exercice antérieur – juin 2022**

Monsieur le Vice-Président délégué au cycle de l'eau expose que le Conseil d'exploitation des régies dans sa réunion du 7 juin 2022, a émis un avis favorable sur une annulation partielle de factures émises sur l'exercice 2021 d'un montant total de 2 149,61 € TTC en eau et 1 516,51 € TTC en assainissement.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette annulation.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la nécessité de procéder à l'annulation partielles de factures émises sur l'exercice 2021 des services eau et assainissement,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, en date du 7 juin 2022,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'annulation partielle des factures et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 2 149,61 € TTC en eau et 1 516,51 € TTC en assainissement,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**